

bulletin d'information  
du Snadem-Unsa-Education

professeurs de la ville de Paris



arts  
et sports

Bulletin du  
**SNADEM – UNSA**

Syndicat National  
des Professeurs  
pour l'enseignement  
du DESSIN  
de l'EDUCATION PHYSIQUE  
et de la MUSIQUE

Ecoles élémentaires

Siège social  
Bourse du Travail  
3, rue du Château d'Eau  
75010 PARIS

Tél. : 01 42 41 84 43  
Fax : 01 44 84 52 02

e-mail : [snadem@wanadoo.fr](mailto:snadem@wanadoo.fr)  
<http://www.snadem.com>

Le numéro : 0,46 €  
Abonnement 1 an : 1,52 €  
Abonnement +  
suppléments : 15,24 €

Directeur de la Publication :

Bernard SUISSE

Imprimé au siège du  
SNADEM – UNSA

Commission Paritaire  
N° 1009 S 07012  
ISSN 0181 – 7701

Année scolaire 2008 - 2009

N° 81  
Janvier – Février - Mars  
2009

**29 janvier :**  
**journée nationale**  
**d'action**

**le Snadem appelle à**  
**cesser le travail**

**nos matériels**

**vers un conflit**  
**majeur**

*L'équipe du Snadem*  
*vous adresse*  
*ses meilleurs vœux*  
*pour l'année 2009*



# Réagissons !

éditorial par Bernard Suisse  
Secrétaire général

Toute l'équipe du Snadem adresse ses meilleurs vœux à l'ensemble des professeurs de la Ville pour cette année 2009.

Année qui s'annonce difficile, tant sur le plan économique que sur le plan social. Pouvoir d'achat en berne, plans de restructurations qui annoncent des licenciements massifs, délocalisations, faillites, les oracles de l'économie, qui n'ont d'ailleurs rien vu venir, nous prédisent aujourd'hui, comme Churchill en son temps, du sang et des larmes.

Bien évidemment, ce seront d'abord et surtout les salariés qui paieront la casse. Cette conjoncture difficile risque d'être pain béni pour les employeurs : dans le privé, beaucoup de salariés vont faire le gros dos et surtout ne rien revendiquer qui risquerait de mettre leur entreprise en difficulté. Dans le public, les fonctionnaires, ces nantis montrés régulièrement du doigt, seraient taxés d'indécence s'ils ne se contentaient pas de leur sort. La stratégie du « diviser pour mieux endormir » pourrait s'avérer payante. Quant aux milliards d'euros sortis comme par enchantement du chapeau soi-disant vide de l'État et destiné à soutenir les banques et les grands groupes industriels, peut-être en verrons-nous les fruits dans quelques années. Aujourd'hui rien n'est moins sûr.

Si le mot « grève » n'a pas encore été supprimé de la dernière édition du Petit Robert, ce n'est pas la faute du gouvernement. Le terme a pris une connotation désuète, ringarde et déplacée, il choque et provoque la colère de certaines populations « prises en otage ». Il est régulièrement cloué au pilori dans les media. C'est pourtant l'arme ultime des salariés, c'est encore un droit constitutionnel arraché après bien des luttes. Le temps n'est peut-être pas si loin où la troupe tirera à nouveau sur les grévistes.

Le 29 janvier prochain, tous les salariés du privé et du public sont appelés à cesser le travail et à se mobiliser pour défendre leur pouvoir d'achat et pour faire connaître leur désaccord avec la politique de casse systématique de tous les acquis sociaux, menée depuis plusieurs années par différents gouvernements. L'ampleur de cette mobilisation permettra de mesurer notre motivation et notre détermination. Certains penseront que tout cela « ne sert à rien », d'autres hésiteront bien entendu à perdre une nouvelle journée de salaire, oubliant que la baisse de leur pouvoir d'achat cumulée depuis des années leur a fait perdre à ce jour bien plus qu'une journée. Le fatalisme n'a jamais constitué une réponse aux agressions. C'est au contraire encourager à toujours plus de régression.

Le Snadem sera bien entendu présent lors de cette manifestation. Il appelle tous les professeurs de la Ville à venir ce jour-là sous la bannière de l'UNSA grossir les rangs de tous ceux qui n'entendent plus voir sans réagir se dégrader leur pouvoir d'achat et leurs services publics.

**Sommaire** : page 2 : éditorial – sommaire ♦ page 3 : toutes et tous en grève le 29 janvier ♦ page 4 : matériel : rien ne va plus – adieu Claire ♦ page 5 : PAI : des collègues s'interrogent ♦ page 6 : prime de 200 euros : les élections sont passées – petites annonces – centre 602 ♦ page 7 : ils ne mouraient pas tous mais tous étaient frappés... ♦ page 8 : les cotisations du snadem – bulletin d'adhésion ♦ pages 9 : les élus paritaires : qui sont-ils, que font-ils ? ♦ page 10 : élections professionnelles : les résultats définitifs ♦

# **Toutes et tous en grève le 29 janvier !**

**Le Snadem appelle l'ensemble des professeurs de la Ville à cesser le travail et à participer massivement à la manifestation qui sera organisée le 29 janvier prochain par l'ensemble des organisations syndicales, dans le secteur public comme dans le secteur privé.**

Défense du pouvoir d'achat, défense du service public et, en ce qui nous concerne, plus particulièrement, du service public d'éducation, les raisons ne manquent pas de se mobiliser. À l'heure où la crise économique vient encore aggraver les formidables régressions sociales mises en œuvre par les réformes du gouvernement, à l'heure où l'on trouve dans les caisses soi-disant vides de l'État des milliards d'euros pour soutenir les banques et les grandes entreprises qui n'ont d'autres objectifs que les profits à tout prix, à l'heure où l'on opère des coupes drastiques parmi les personnels du service public et qu'on en programme la dégradation, voire la disparition pure et simple, il faut faire la démonstration de la résolution des salariés et des citoyens à refuser d'être les victimes de cette politique qui tire un trait de façon éhontée sur les acquis arrachés après des décennies de luttes sociales.

À l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas encore le lieu de rassemblement et le parcours de la manifestation. Nous le communiquerons par mail et sur notre site Internet dès que nous en aurons connaissance.

## **Communiqué commun FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Education, UNSA-Education**

Les fédérations de l'Education, FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, SUD-Education, UNSA-Education, appellent les personnels de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ainsi que de la Jeunesse et des Sports à **participer massivement à la grève et aux manifestations le 29 janvier aux côtés des autres salariés du privé et du public.**

Cette journée doit également être pour eux l'occasion de donner un prolongement unitaire à leurs luttes et de porter avec force une nouvelle fois leurs revendications :

- ▶ contre les suppressions de postes et la remise en cause du service public d'éducation et de recherche ;
- ▶ pour une école assurant la réussite de tous les jeunes ;
- ▶ pour leurs salaires, leurs statuts et la revalorisation de leurs métiers.

## *Matériel : rien ne va plus...*

Malgré le silence radio de l'administration qui s'est bien gardée de communiquer sur ce sujet, l'information s'est répandue comme une traînée de poudre : le détail des dotations de crédits alloués aux professeurs de la Ville pour l'achat annuel de leur matériel a purement et simplement disparu des tableaux remis aux directeurs d'école. Après information, il s'agirait d'une demande des mairies d'arrondissements répondant à un souci de simplification des procédures. Il nous paraît tout à fait extraordinaire que l'ensemble des mairies d'arrondissements de Paris se soient simultanément inquiétées de ce souci de simplification, d'autant que les crédits alloués pour l'apprentissage des langues restent clairement indiqués sur les tableaux. On est bien obligé de penser qu'il s'agit plutôt d'une décision autoritaire prise au plus haut niveau et mûrement pesée. Résultat concret immédiat : les directeurs d'école n'auront plus aucune consigne de la mairie leur indiquant, comme par le passé, la dotation financière à attribuer à chacune de nos disciplines, calculée sur le nombre d'élèves de l'établissement. On peut d'ores et déjà prévoir les conflits et les palabres qui ne manqueront pas de naître dans les écoles où les relations ne sont pas au beau fixe. Résultat à moyen terme : les professeurs de la Ville ne pourront plus se prévaloir d'un matériel spécifique acheté sur « leurs » crédits, et les ballons, les cerceaux, le papier, les instruments de musique appartiendront désormais à tous les intervenants de l'école, personnels de l'éducation nationale, mais également animateurs des centres sportifs et de loisirs des activités périscolaires - dont l'accompagnement éducatif qui sera obligatoire à raison de deux heures par jour dans toutes les écoles dès la rentrée prochaine. Résultat à plus long terme : nous n'existons plus dans les écoles.

Cette situation est bien évidemment inadmissible, et c'est une nouvelle régression qui touche notre corps et nos enseignements. Voilà des années que nous répétons que la mutualisation du matériel est une mauvaise bonne idée qui coûte bien plus cher qu'elle ne permet d'économies, vu les détériorations et le gaspillage générés par la multiplication des utilisateurs. Voilà des années que nous martelons que nous sommes des enseignants à part entière et qu'il nous faut du matériel, et du matériel de qualité pour assurer pleinement nos enseignements. Voilà des années que nous dénonçons les faibles augmentations de nos crédits en regard de la hausse des prix des fournitures scolaires, et notamment du papier dont le prix ne finit pas de flamber. Désormais, toutes les améliorations significatives que nous avons obtenues dans ce domaine sont remises en question, voire purement et simplement balayées.

Le Snadem a contacté par courrier l'ensemble des maires d'arrondissement. Certains avaient déjà pris l'initiative de transmettre aux directeurs d'école le détail des dotations. Nous ne resterons pas inactifs et nous mettrons tout en œuvre pour rétablir la place et les conditions de travail des professeurs dans leurs établissements. Si aucune avancée significative n'est obtenue en ce sens avant la fin du mois, nous consulterons l'ensemble des collègues pour décider de la riposte à donner à ce mauvais coup qui témoigne de la désinvolture de la mairie à notre égard.

### *Adieu Claire...*

Le corps des professeurs de la Ville de Paris est décidément dans la peine ces derniers temps. En effet, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le décès de notre collègue Claire BIZOT, fauchée par la maladie en ce début d'année 2009. Professeur d'éducation musicale dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, Claire faisait également partie du quatuor à cordes des professeurs de la Ville en tant que violoniste. Informaticienne de formation et bien que venue à la musique sur le tard, elle en maîtrisait parfaitement le langage, la technique et les fondements pédagogiques. Celles et ceux qui la connaissaient garderont en mémoire l'image d'une personne particulièrement calme, discrète et compétente. La musique, et Bach en particulier, l'ont accompagnée jusqu'aux derniers instants de son existence. Le Snadem a adressé ses profondes condoléances à sa famille.

A 46 ans tu es partie trop jeune, Claire. Tous les collègues saluent ta mémoire.

## **P.A.I. : des collègues s'interrogent...**

Le Projet d'Accueil Individualisé a été mis en place par la circulaire 99.181 du 10 novembre 1999. Il s'agit de garantir l'accès pour tous les enfants à l'éducation et de les intégrer au mieux dans les structures scolaires. On ne peut qu'applaudir à cette volonté. Dans la pratique, malheureusement, les procédures restent assez confuses et de nombreux professeurs nous ont fait part de leurs légitimes interrogations et de leurs inquiétudes quant à leur responsabilité.

En effet, il arrive quelquefois qu'un directeur pressé demande à un collègue d'émarger sur un coin de table à la va-vite un document consistant et technique qui exigerait des explications, ou tout au moins une lecture approfondie. Ce n'est pas là l'esprit du P.A.I.. Il s'agit d'un projet passé entre l'école et la famille, avec l'aide du médecin de santé scolaire, dans l'optique de l'insertion et de la scolarisation des enfants malades. Les textes officiels rappellent que ce projet est mis au point sous la responsabilité du directeur de l'école ou du chef d'établissement. Il doit faire l'objet d'une rédaction écrite, *toute l'équipe éducative est associée à son élaboration*, parents compris et le médecin de santé scolaire, en particulier, est appelé à jouer un rôle important dans ses dispositions. Il est à craindre que la moulinette administrative ne transforme cette démarche active, collective et informative en une simple paperasse à émarger coûte que coûte, sans davantage de précisions, par un enseignant qui n'a jamais été informé de quoi que ce soit.

Même si le P.A.I. est avant tout un acte d'insertion et ne constitue pas un contrat en soi, il n'empêche que le fait de le signer n'est pas anodin et engage les responsabilités civile et pénale du signataire. Ce projet peut, en effet, prévoir des actes médicaux d'urgence, administration de médicaments, voire injections, etc. Il faut rappeler à cette occasion que nul n'a le droit de pratiquer une injection s'il n'est pas infirmier ou médecin, mais qu'en cas de besoin, tout doit être mis en oeuvre pour que cet acte soit accompli dans les meilleurs délais. La loi prévoit qu'en cas d'urgence absolue, le fait de faire une piqûre ne peut être assimilé à l'exercice illégal de la médecine et la circulaire encourage les enseignants à tout mettre en oeuvre pour que le traitement injectable puisse être administré avant l'arrivée des secours.

En tout état de cause, la position syndicale est claire : si des professeurs à qui l'on demande d'émarger un P.A.I. estiment qu'ils ne sont pas suffisamment informés ou qu'ils n'ont pas tous les éléments pour comprendre le document qui leur est soumis, nous les invitons à ne pas le signer ou à mentionner toutes leurs réserves par une formule telle que *Pris connaissance le... mais demande des compléments d'explications sur les points suivants...* ou toute autre formulation qui laisse apparaître le manque d'information.

Enfin, lorsqu'un enfant présente une pathologie qui peut induire un état d'urgence ou même lorsqu'un collègue intervient dans une CLIS, nous considérons que le professeur des écoles doit impérativement être présent lors de la séance, ainsi que les textes le prévoient. En effet, les professeurs de la Ville qui ne passent qu'une heure ou une heure et demie par semaine dans une classe et travaillent souvent sur deux, voire trois établissements, ne peuvent avoir le suivi nécessaire à la mise en oeuvre de l'intégration. Seul le maître de la classe possède tous les éléments.

Il est vertueux de vouloir intégrer tous les enfants dans les structures scolaires, encore faut-il s'en donner les moyens et respecter les procédures et les textes. Faute de cette volonté, le système ne fonctionnera pas et les espoirs entretenus par ces nouveaux dispositifs seront déçus, au détriment des enfants et de leur famille.

## **Prime de 200 euros : les élections sont passées...**

Inutile donc de multiplier les promesses qui, de toute façon, n'engagent que ceux qui y croient. Une prime de 200 euros a été versée à tous les agents de la Ville en décembre 2007. Elle était présentée sur le site Internet *Intraparis* comme un soutien exceptionnel sans aucune contrepartie de notre bon maire destiné à augmenter le pouvoir d'achat de ses agents en ces temps difficiles. Il était également précisé que cette généreuse initiative serait reconduite chaque année. La communication évoluant, nous avons été informés que ces 200 euros étaient liés à l'adhésion à une mutuelle et que des contrôles seraient effectués pour vérifier que les bénéficiaires y avaient effectivement droit, et éventuellement pour les reprendre à ceux qui les avaient perçus indûment. Cette dernière possibilité n'a heureusement pas été appliquée.

Cette année, les choses sont plus claires : une prime de 200 euros sera versée à tous les agents cotisant à une mutuelle ou à une couverture maladie, à la condition que leur indice brut soit inférieur ou égal à 638, soit un indice majoré de 534, ce qui correspond pour notre corps à tous les collègues entre le 1<sup>er</sup> et le 8<sup>ème</sup> échelon inclus, c'est-à-dire à la moitié des professeurs de la Ville. Les autres étant considérés comme des nantis n'auront droit à rien, bien que le prix de leur mutuelle soit calculé en fonction de leur salaire. Ceux qui percevront cette somme auront toutes les raisons de s'en réjouir. Ceux qui s'en trouveront exclus seront peut-être fiers d'être considérés comme des riches, mais resteront amers face à une promesse qui n'a pas été tenue. Il est vrai que les élections sont passées...

Au-delà de ce problème, on peut relever que tous les agents de catégorie B et C et 80% des agents de catégorie A bénéficieront de cette prime. Sur 42.000 agents titulaires, donc les mieux lotis, seuls 3.400 perçoivent plus de 2.200 euros nets mensuel. Cela donne une idée du niveau des salaires dans la fonction publique. Et l'on peut s'interroger sur la mise à l'écart des mieux payés. Une économie somme toute dérisoire motivée par quelle idéologie ou par quelle morale ?

## **Petites annonces...**

**A louer** – Paris, métro Pyrénées – **2 pièces meublées** comprenant entrée, coin cuisine, salle d'eau, rangements, plein Sud, lumineux et calme. 790 euros mensuels charges comprises.

Contactez le 01 46 36 93 19.ou le 01 42 08 17 90.

**A louer** à Noisy-le-Grand (93) proche du RER A (gare Mont d'Est) au 3<sup>ème</sup> étage avec ascenseur **studio 30 m<sup>2</sup> avec balcon**. Cuisine américaine, réfrigérateur, 2 plaques de cuisson. Salle de bains avec wc.

Loyer de 535 euros mensuels + 45 euros de charges. Parking possible en supplément.

Renseignements au 06 63 56 79 72

**A vendre caméscope numérique JVC Everio GZ-MG 505** avec disque dur de 30 gigas. Capteur Tri-CCD. Vendu avec logiciel de montage vidéo Pinnacle Studio 10. Câbles de connexion vidéo et usb. Fonction appareil photo de 5 mégas pixels. Prix 350 euros.

Contactez le 06 60 96 08 88.

## **Centre 602...**

Il n'est absolument pas obligatoire de s'affilier à Sécurité Sociale du centre 602, mais c'est effectivement un avantage pour les adhérents de la Mutuelle Complémentaire de coupler les deux gestions dans un même centre. Ce n'est pas l'information qui a été donnée à plusieurs de nos jeunes collègues à qui l'on a laissé entendre que les agents de la Ville devaient obligatoirement s'affilier à ce centre 602. Une façon habile de récupérer des adhérents pour un produit maison.

## *Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés...*

Ce célèbre vers de Jean de La Fontaine dans *Les animaux malades de la peste*, est aussi le titre d'un documentaire diffusé en salles et dans lequel les auteurs mettent en évidence des maladies physiques et psychiques liées aux risques psychosociaux du travail. Un mal insaisissable sur un sujet encore tabou. Si le film n'a pas fait grand bruit, le sujet fut porté à la Une de l'actualité après plusieurs décès survenus à l'usine Renault.

Mais que sont donc que ces risques psychosociaux ?

Si tous n'en meurent pas, certes, mais il est aujourd'hui avéré que beaucoup en souffrent et à tous les niveaux de l'échelle sociale. Il est vrai qu'en terme d'évaluation, on identifiera plus facilement un risque sur la santé lié aux postures répétitives, aux charges lourdes ou aux produits dangereux qu'un risque lié à la manière dont le travail se conduit et s'organise entre les acteurs. Pourtant, la recrudescence de certaines pathologies ont conduit des médecins, des psychologues et des sociologues à donner l'alerte. Après des enquêtes de terrain et des études sur les conditions de travail des patients, ils ont identifié, dans l'environnement des individus au travail, des processus à risques pour la santé physique et psychique de ceux-ci. Des plans d'informations et de prévention des risques psychosociaux ont commencé à s'élaborer, en partenariat avec la médecine du travail, au sein des entreprises, des collectivités et des administrations, notamment à la Mairie de Paris. Il est maintenant possible, à l'aide d'outils d'évaluation, d'analyser des mécanismes de n'importe quelle situation de travail.

Du côté de l'employeur, on observe les contraintes déterminées par lui : activité, lieux, espace, temps, flux, organisation, outils de travail, relations sociales, relations de travail, ambiance, autonomie, etc. Et les effets qu'il est en droit d'en attendre : production, qualité, fiabilité, rentabilité, etc.

Du côté de l'individu, on observe comment il obtient ou pas les résultats demandés. On recense toutes les difficultés rencontrées pour y parvenir ou pas. C'est ce qu'on nomme l'écart, écart entre exigence et réponse sachant que sa subjectivité consiste à trouver un compromis entre ce qui doit être fait, ce qui paraît possible, ce qui est souhaité et ce qui paraît juste pour lui, afin d'obtenir les effets suivant : satisfaction, reconnaissance, rétribution, etc.

Un risque se mesure donc par le nombre d'écarts, plus ou moins grands, entre des paramètres d'exigences et la situation concrète du salarié. Lui-même se déterminant par son état physique et mental, sa vie hors du travail, ses compétences, son ancienneté ; sa personnalité étant un tout indivisible fait de vie professionnelle et personnelle.

Comme tout écart obère un compromis, l'individu est souvent conduit à puiser dans ses ressources propres et à faire beaucoup d'efforts - pas toujours reconnus - pour trouver des solutions acceptables pour l'employeur, pour les autres et pour lui-même. C'est une situation ordinaire de travail à laquelle nous sommes tous confrontés.

Mais l'exercice devient périlleux, voire dangereux pour la santé, lorsque il faut inventer quotidiennement des compromis pour réduire des écarts qui s'élargissent.

Prenons pour exemple la situation de travail, sur le terrain, d'un professeur de la Ville.

Des écarts se creusent dès que son travail dépend d'un temps imparti et très court, parfois réglé par les autres ; qu'il subit la double contrainte de sa hiérarchie : qu'il doit travailler sans les moyens adéquats ; qu'on ne tient pas compte de son temps d'installation ; qu'on ne lui reconnaît pas d'exigence au travail ; qu'on ne lui communique peu ou pas d'informations ; qu'on lui enlève son autonomie et sa visibilité, qu'on ne tient pas compte de la singularité de ses compétences ; qu'on lui impose une nouvelle organisation alourdissant sa tâche ; que ses difficultés ne sont pas avouables ; qu'il se retrouve seul et pas soutenu, etc.

Je souhaite ne pas devoir ajouter : « qu'il est contraint de lutter quotidiennement pour obtenir ses outils de travail ; qu'il cherche une justification à la décision de supprimer le montant de sa dotation pour laquelle il n'a été ni consulté ni même averti...

Inconscience ou mépris de l'administration ?

Elle est pourtant informée des types de facteurs à risques ; elle dispose d'instances d'évaluations. Mais tous les audits et les discours sur le dialogue social n'ont malheureusement pas changé les formes de management.

Les risques augmentent. Attention danger !

Joëlle Poitral

Élue paritaire

Membre du Comité d'Hygiène et Sécurité (CHS)

# Les cotisations du Snadem...

Les chiffres en gros caractères indiquent le montant de votre cotisation selon votre échelon et votre quotité de temps de service. Les chiffres en petits caractères inscrits en regard indiquent le montant réel de la cotisation après la déduction d'impôt de 66% à laquelle vous donne droit votre adhésion (comme chaque année, notre trésorière vous enverra le document de déduction fiscale en temps utile).

	Tarif plein temps	50%	60%	75%	90%
<b>Stagiaire 1</b>	<b>36</b> 12,24	<b>18</b> 6,12	<b>22,71</b> 7,72	<b>28,44</b> 9,67	<b>34,09</b> 11,59
<b>Stagiaire 2</b>	<b>46</b> 15,64	<b>23</b> 7,82	<b>29,02</b> 9,87	<b>36,34</b> 12,36	<b>43,56</b> 14,81
<b>4</b>	<b>65</b> 22,10	<b>32,5</b> 11,05	<b>41,01</b> 13,94	<b>51,35</b> 17,46	<b>61,55</b> 20,93
<b>5</b>	<b>72</b> 24,48	<b>36</b> 12,24	<b>45,43</b> 15,45	<b>56,88</b> 19,34	<b>68,18</b> 23,18
<b>6 et 7</b>	<b>78</b> 26,52	<b>39</b> 13,26	<b>49,21</b> 16,73	<b>61,62</b> 20,95	<b>73,86</b> 25,11
<b>8 et 9</b>	<b>85</b> 28,90	<b>42,5</b> 14,45	<b>53,63</b> 18,23	<b>67,15</b> 22,83	<b>80,49</b> 27,37
<b>10</b>	<b>94</b> 31,96	<b>47</b> 15,98	<b>59,31</b> 20,17	<b>74,26</b> 25,25	<b>89,01</b> 30,26
<b>11</b>	<b>102</b> 34,68	<b>51</b> 17,34	<b>64,36</b> 21,88	<b>80,58</b> 27,40	<b>96,59</b> 32,84
<b>hors classe</b>	<b>115</b> 39,10	<b>57,5</b> 19,55	<b>72,56</b> 24,67	<b>90,85</b> 30,89	<b>108,9</b> 37,03



## **BULLETIN D'ADHÉSION** année scolaire 2008-2009 (ou de renouvellement)

ÉCHELON	COTISATION
Stagiaire 1	<b>36</b> euros
Stagiaire 2	<b>46</b> euros
4	<b>65</b> euros
5	<b>72</b> euros
6 - 7	<b>78</b> euros
8 - 9	<b>85</b> euros
10	<b>94</b> euros
11	<b>102</b> euros
Hors classe	<b>115</b> euros

### TAUX PARTICULIERS

- \* Temps partiel : selon % du poste
- \* Couple : 1 + 1/2 cotisation
- \* CPA ou CFA ou collègue étant non-imposable (joindre justificatif) : 75% de la cotisation
- \* Retraite ou disponibilité ou détachement : 42 euros

nom : .....

prénom : ..... n° SOI : .....

né(e) le : ..... AP  EM  EPS  échelon

adresse : .....

..... tél. dom. : .....

tél. mobile : ..... e-mail : .....

je souhaite recevoir le journal Arts et Sports par e-mail

tél. école(s) : .....

**CHÈQUE à l'ordre du SNADEM à adresser avec le bulletin d'adhésion exclusivement au SNADEM 3 rue du Château d'Eau – 75010 PARIS**

FACILITÉ DE PAIEMENT FACULTATIVE :

Chèque à encaisser après le .....

**N : F : C : P : S : NC : B : € :**

## **Les élus paritaires : Qui sont-ils ? Que font-ils ?**

Vous les avez élus les 13 et 14 novembre derniers, mais pour beaucoup de nos collègues, leurs missions restent obscures. Voici donc quelques éclaircissements.

Les élus paritaires sont, dans la Fonction publique, l'équivalent des représentants du personnel dans le privé. La loi impose qu'ils soient présentés par les organisations syndicales représentatives au premier tour. Lors d'un éventuel second tour (si moins de 50% de participation au premier tour), n'importe qui peut présenter sa candidature.

Issus du corps qu'ils représentent, ils siègent au sein des Commissions Administratives Paritaires (le mot paritaire indique qu'il y a autant de représentants de l'administration que du personnel), pour étudier les situations individuelles, représenter et défendre leurs collègues. Ils ont donc un rôle d'avocat et sont tenus au secret professionnel. S'ils sont l'émanation d'un syndicat, ils disposent d'un mandat personnel et doivent défendre tous leurs collègues, que ces derniers soient ou non syndiqués. N'importe quel professeur peut donc s'adresser à un élu paritaire et lui demander conseil ou assistance, même si ce professeur n'est pas adhérent du Snadem.

Ces élus ont pour mission de contrôler les procédures administratives afin d'en assurer la parfaite régularité et l'équité (prorogations et fins de stage, promotions, concours, mouvement, accueil en détachement, reclassement pour inaptitude médicale, discipline, licenciement pour insuffisance professionnelle, licenciement suite à une disponibilité, mise à disposition, par exemple). Ils peuvent également intervenir, sur la demande d'un collègue, pour des révisions de notations, des refus de temps partiel, des refus de démission, de détachement, de congé de formation, etc. Dans leur rôle « d'avocat », ils peuvent assister un professeur mis en cause pour des motifs professionnels et convoqué par l'administration. Enfin, ils ont un rôle d'information auprès des personnels qu'ils représentent.

En revanche, c'est une évidence, il est des choses qu'ils ne feront jamais parce qu'ils n'en ont pas le pouvoir et qu'ils s'y refuseraient de toute façon : favoriser l'avancement d'un collègue, donner un petit coup de pouce pour un changement de poste et défendre l'indéfendable. Les élus du Snadem ont toujours œuvré pour concilier les intérêts particuliers avec les intérêts généraux du corps dont ils sont issus.

*Les adhérents du Snadem qui n'ont pas encore réglé leur cotisation pour l'année scolaire 2008-2009 **ne sont plus couverts** par notre protection juridique depuis le 31 décembre. Ils le seront de nouveau jusqu'au 31 décembre 2009 dès réception de leur bulletin de renouvellement.*

## **Elections professionnelles :** **les résultats définitifs...**

Le deuxième tour des élections professionnelles a eu lieu les 8 et 9 janvier pour les Commissions Administratives Paritaires qui n'avaient pas obtenu 50% de participation lors du premier tour des 13 et 14 novembre. Il ne concernait donc pas les professeurs de la Ville qui ont participé au scrutin à 60,52%.

Au niveau général de la Ville, et à l'issue de ce second tour, l'UNSA confirme la progression observée depuis 1995, puisqu'elle obtient cette année 21,86% des suffrages contre 18,21% en 2004-2005 et 13,62% en 2000-2001.

Nous vous communiquons ci-après le tableau des résultats globaux par centrales syndicales avec comparaison des années 2004-2005 et 2008-2009.

	2004-2005	2008-2009
<b>CGT</b>	37,16 %	<b>36,49 %</b>
<b>UNSA</b>	18,21 %	<b>21,86 %</b>
<b>CFDT</b>	10,93 %	<b>10,23 %</b>
<b>FO</b>	8,51 %	<b>9,00 %</b>
<b>UCP</b>	9,06 %	<b>8,60 %</b>
<b>CFTC</b>	7,85 %	<b>6,66 %</b>
<b>SUPAP-FSU</b>	4,14 %	<b>5,81 %</b>
<b>SUD</b>	1,05 %	<b>0,82 %</b>
<b>CFE-CGC</b>	présentée avec l'UCP	<b>0,29 %</b>
<b>SNPTE 75/FA-FTP</b>	non présent	<b>0,20 %</b>

Au niveau de la Dasco, l'Unsa demeure la première organisation syndicale.

On peut regretter le faible taux de participation (48,59% pour l'ensemble des C.A.P.) alors qu'il était pour la première fois possible cette année à tous les personnels de voter par correspondance. Il faut également noter que c'est parmi les agents dont la situation est la plus précaire qu'on relève les plus forts taux d'abstention. Ainsi, les personnels non titulaires n'ont voté qu'à 20,17%. Ce chiffre est encore inférieur à celui qui a été constaté lors des dernières prud'homales dans le secteur privé (30,23% des employeurs et 24% des salariés).

L'Unsa-Administrations parisiennes sort donc largement confortée de ces élections et voit son poids renforcé devant les élus et l'administration. Rappelons que cette structure, créée en 2002 et dirigée par Patrick Paquignon jusqu'en 2006, comprend outre le Snadem, le Syndicat Autonome Unsa (qui syndique principalement les personnels de catégories B et C), le Syndicat des Attachés, le Syndicat National des Enseignants et Artistes (conservatoires et orchestres), le Syndicat Indépendant de la Préfecture de Police, le Syndicat du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris et le Syndicat des Bibliothèques. C'est donc une structure qui s'adresse à l'ensemble des personnels de toutes les catégories et qui est désormais représentée dans la quasi-totalité des directions et des services.

Le Snadem adresse ses remerciements à tous les professeurs de la Ville qui lui ont renouvelé leur confiance.